Image not found or type unknown

Installation système d'extraction non autorisée

Par **Khmere**, le **08/11/2017** à **04:42**

Bonjour,
Une boutique sushi situé au RDC de mon immeuble a fait installer un système d'extraction de fumée sans l'autorisation des copropriétaires au niveau du toit juste au dessus, et à côté de la fenêtre de ma salle de bain. A cause de l'emplacement, et de l'installation, cela provoque des nuisances sonores, et olfactives (vibrations, fumées, son assourdissant constant, bourdonnement) dans ma salle de bain tous les jours de la semaine et le weekend de 11h jusqu'à 23h. Je ne suis pas certaine que cela soit réglementaire et aux normes. Malgré ma requête auprès de la boutique, le système d'extraction est toujours présent. Merci pour vos précieuses réponses.
Cordialement

Par **amajuris**, le **08/11/2017** à **10:56**

bonjour,
si vous êtes copropriétaire, vous devez saisir votre syndic.
si vous êtes locataire, vous devez faire part à votre bailleur des nuisances subies, votre bailleur vous doit une jouissance paisble de votre bien.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés